

Conditions Générales de Vente des Prestations de Formation applicables à partir du 1^{er} janvier 2023 par la société AVIVA FORMATION (Ci-après « les Conditions Générales de Vente »), société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 2 000 Euros, dont le siège social est situé 14, rue de Lormont Village 33 310 Lormont et dont le numéro d'identification est SIRET 823 428 131 00010 (ci-après « AVIVA FORMATION »)

Déclaration d'activité n° 75331041633 cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Numéros d'agrément préfectoraux pour la formation de conducteur de Taxi:

Gironde :33-18-01

Numéro d'agrément préfectoral pour la formation de conducteur de VTC :

Gironde : 33-2016-01

Article 1 : Prestations vendues

Les actions de formation dispensées par AVIVA FORMATION entrent dans le cadre de la formation professionnelle et des dispositions de l'article L 6313-1 du Code du travail. Elles sont donc réalisées conformément à un programme préétabli qui, en fonction d'objectifs déterminés, précise les moyens pédagogiques, les moyens techniques et d'encadrement mis en œuvre ainsi que les processus permettant de suivre son exécution et d'en apprécier les résultats.

Article 2 : Application des conditions générales de vente de prestations de formation – Durée

Les présentes Conditions Générales de Vente sont applicables à toute commande de formation passée par un Client auprès d'AVIVA FORMATION.

De même, le simple fait d'assister, en personne ou par l'un de ses préposés, à une séance de formation implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes Conditions Générales de Vente pour la durée des relations contractuelles liées aux formations. Ainsi, la passation de commande ou l'assistance à une séance de formation vaut acceptation expresse et sans réserve par le Client des présentes Conditions Générales de Vente, lesquelles prévaudront sur toutes autres conditions.

Celles-ci ne peuvent être modifiées que par un écrit signé par le Client et un responsable d'AVIVA FORMATION dûment habilité à cet effet.

Le fait qu'AVIVA FORMATION ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes Conditions Générales de Vente ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

Article 3 : Champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent à toutes les formations proposées par AVIVA FORMATION.

Article 4 : Commande de la formation

Pour être prise en compte par AVIVA FORMATION, toute formation doit faire l'objet d'un devis écrit. Par la suite, un bulletin d'inscription doit être rempli, signé par le Client et renvoyé par courriel à l'adresse suivante : aviva.formation33@gmail.com. AVIVA FORMATION s'engage à honorer la commande dans la limite des places disponibles et si le nombre de Clients est suffisant pour effectuer l'acte de formation.

Article 5 : Modification de la commande – Annulation ou report

AVIVA FORMATION se réserve le droit d'apporter à tout moment toute modification qu'elle juge utile à ses programmes et prestations de formation ainsi qu'au planning de ses formations. Elle se réserve le droit de modifier, sans avis préalable, les intervenants.

En cas d'annulation pour quelque cause que ce soit (comme par exemple indisponibilité du formateur pour des raisons de maladie, panne d'électricité, indisponibilité du système informatique, nombre de participants

insuffisant, conflits sociaux, conditions météorologiques) la (ou les) formation(s) commandée(s) sera(ont) reportée(s) à une date ultérieure sans dédommagement ni pénalité due au Client.

En cas de modification du programme ou du planning de la ou des formations, comme en cas d'annulation des formations, AVIVA FORMATION s'engage à prévenir les Clients ayant commandé ces formations, ou directement les participants à ces formations désignés par le Client préalablement inscrits 10 jours au moins avant le début de la ou des formations concernées. Les Clients et/ou les participants pourront choisir une nouvelle date dans le calendrier des formations proposées.

S'il souhaite annuler ou reporter sa participation à une ou plusieurs formations, le Client ne pourra le faire qu'en respectant scrupuleusement les conditions suivantes :

Toute annulation ou tout report d'inscription à une formation devra être signalée à AVIVA FORMATION par le Client par courriel à l'adresse suivante : aviva.formation33@gmail.com.

Les conséquences financières des annulations et reports sont les suivantes :

Tout report ou toute annulation intervenant plus de 5 jours ouvrés avant la date du début de la formation, la date prise en compte étant la réception du courriel dont il est fait état ci-dessus, ne donne lieu à aucun frais d'annulation ;

- Tout report ou toute annulation n'entrant pas dans le cadre d'un cas de force majeure et intervenant entre 2 et 5 jours ouvrés avant la date du début de la formation, la date prise en compte étant la réception du courriel dont il est fait état ci-dessus, donne lieu à une facturation par AVIVA FORMATION égale à 25 % du défini dans le devis de la ou des formations commandées par le Client à titre d'indemnité forfaitaire à la charge du Client ;
- Toute formation annulée ou reportée la veille ou le jour même où elle débute sera due intégralement par le Client à AVIVA FORMATION à titre d'Indemnité forfaitaire sur la base du prix catalogue ;
- Toute formation commencée sera due intégralement par le Client. Dans le contexte où le Client est empêché de suivre la formation, par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat passé sera résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées seront dues au prorata temporis de leur valeur prévue dans le contrat ou la convention.

Article 6 : Prix

Les prestations de formation sont facturées au prix en vigueur au moment de la confirmation de la commande de formation et de la date de réception du bulletin d'inscription.

Les différents prix des prestations de formation figurent sur le site internet <http://www.aviva-taxi.fr>.

Le prix facturé par AVIVA FORMATION inclut la fourniture de la prestation de formation conforme aux exigences de qualité d'AVIVA FORMATION.

Les frais d'inscription à l'examen, les frais de repas, ainsi que les frais de déplacements et d'hébergement des participants à la formation ne sont pas inclus dans le prix de la prestation de formation.

Article 7 : Facturation

Une facture sera établie et remise au Client par AVIVA FORMATION à l'issue de la formation pour tout Client inscrit.

AVIVA FORMATION ne dispensant que des formations professionnelles continues au sens de l'article L.6311-1 du code du travail et étant exonéré de TVA pour la formation professionnelle continue, les factures comporte la mention « TVA non applicable, article 293 B du Code général des impôts » et ne font mention d'aucune mention de cette taxe que le client soit oui ou non assujetti à la TVA.

Article 8 : Paiement – Modalités

Dans le cas d'un contrat signé entre le Client et AVIVA FORMATION, le Client s'engage à verser la totalité du prix mentionné dans le contrat selon les modalités de paiement suivantes : après le délai de rétractation de 10 jours suivant la signature du contrat, le client effectue un premier versement ne pouvant être supérieure à 30 % du prix dû par le Client. Le paiement du solde sera échelonné au fur et à mesure du déroulement de l'action de formation, selon un calendrier défini dans le contrat. .

Dans le cas d'une convention signée entre le Client (représentant légal de l'entreprise) et AVIVA FORMATION, AVIVA FORMATION se réserve le droit d'exiger un prépaiement quinze jours avant le début de la formation. Dans ce cas, le Client pourra se voir refuser l'accès à la formation si le paiement n'a pas été effectué dans les délais requis.

Dans le cas d'un financement par l'intermédiaire d'un organisme de financement (OPCO, Pôle Emploi, Transitions Pro, FAFCEA, EDOF...), il appartient au Client d'obtenir la prise en charge des formations commandées auprès de cet organisme. Dans le cas où cette prise en charge n'est pas obtenue avant le début de la participation du Client à la formation considérée, le Client devra s'acquitter des sommes dues auprès d'AVIVA FORMATION et fera son affaire du remboursement auprès de l'OPCA dont il dépend.

Article 9 : Paiement – Retard ou défaut

Conformément aux dispositions de l'article L 441-6 du Code de commerce, le délai convenu entre les parties pour régler les sommes dues ne peut dépasser quarante-cinq jours fin de mois ou soixante jours à compter de la date d'émission de la facture.

Toute somme non payée à l'échéance figurant sur la facture générera des pénalités de retard exigibles le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture au taux d'intérêt légal appliqué par la Banque Centrale Européenne majoré de 10 points de pourcentage, qui ne peut toutefois être inférieur à trois fois le taux d'intérêt légal, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement, conformément aux dispositions de l'article D 441-5 du Code du Commerce.

Le Client devra rembourser tous les frais occasionnés par le recouvrement contentieux des sommes dues, y compris et notamment les honoraires d'officiers ministériels (huissiers) ou d'auxiliaires de Justice.

En aucun cas, les paiements ne peuvent être suspendus ni faire l'objet d'une quelconque compensation sans l'accord écrit et préalable d'un responsable habilité par AVIVA FORMATION. Tout paiement partiel s'imputera d'abord sur la partie exigible de la créance, puis sur les sommes dont l'exigibilité est plus récente.

Article 10 : Propriété Intellectuelle – Droits d'auteur

L'ensemble des documents remis au cours de la formation constitue des œuvres originales et à ce titre sont protégés par la législation sur la propriété intellectuelle et les droits d'auteur.

En conséquence, le Client s'interdit d'utiliser, copier, transmettre et généralement d'exploiter tout ou partie de ces documents, sans l'accord préalable et écrit d'un responsable habilité d'AVIVA FORMATION.

Article 11 : Règlement intérieur pour le déroulement des formations

Lors de la participation aux séances de formation, le Client s'engage à respecter les dispositions du règlement intérieur d'AVIVA FORMATION qui lui est remis dans le livret d'accueil du stagiaire et dont il déclare avoir pris connaissance et en accepter les termes.

Article 12 : Notifications

Toutes notifications devant être effectuées dans le cadre de l'exécution des présentes Conditions Générales de Vente seront considérées comme réalisées si elles sont faites par aux adresses suivantes :

À AVIVA FORMATION : aviva.formation33@gmail.com

Au Client : à l'adresse mail indiquée par le Client lors de la commande.

Article 13 : Nullité d'une clause

Si l'une quelconque des dispositions des présentes Conditions Générales de Vente était annulée, cette nullité n'entraînerait pas la nullité des autres dispositions desdites Conditions Générales de Vente qui demeureront en vigueur entre AVIVA FORMATION et le Client

Article 14 : Confidentialité des Données

Les informations demandées au Client sont nécessaires au traitement de sa commande et seront conservées dans les délais qui lui sont imposés par la législation afin de répondre à ses obligations légales.

Dans l'hypothèse où le Client consent à communiquer des données individuelles à caractère personnel, il dispose d'un droit individuel d'accès, de retrait et de rectification de ces données dans les conditions prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifié par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004. Le Client doit adresser toute demande écrite à l'adresse du siège social d'AVIVA FORMATION.

Article 15 : Compétence / contestation / loi applicable

En cas de difficulté d'interprétation ou d'exécution des présentes Conditions Générales de Vente, AVIVA FORMATION et le Client conviennent expressément que le Tribunal de Commerce de Bordeaux sera le seul compétent.

Les présentes Conditions Générales de Vente sont soumises pour leur interprétation et leur exécution à la loi française.